

CONTRAT 1217
N/REF : 4/01/2026 1H24 C:007144 I:10545
V/REF : Contrat N°001217 du 19/09/2023

LE COSY

**9B RUE DE PARIS
35510 CESSON SEVIGNE**

IMMEUBLE : PARIS
9B RUE DE PARIS
35510 CESSON SEVIGNE

Rennes, le

04 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 9 PARIS - MME NAULLEAU ALEXANDRA 06 22 99 42 11
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : M. E GAUDION

INTERVENTION DU 22/01/2026
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE 2M3
CURAGE RESEAU EU ENTRÉE ET SORTIE DU BAC
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGRÉE
NETTOYAGE CHANTIER
3 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2023

FACTURATION :
la redevance sera facturée par mointié 3 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/10/2025

Prix de base du contrat : 471,60

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2023 Valeur : 134,6
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 3	Entretien de bac(s) a graisse	3/AN	504,96	168,32
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	M3 de déchets traités		62,10	124,20
TOTAL H.T.				292,52
T.V.A. a 20,00%				58,50
TOTAL T.T.C.En EURO				351,02

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.